



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

APR 28 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/38/164
S/15727 ✓
25 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Points 64, 66 et 125 de la liste préliminaire*
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 22 avril 1983, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié hier le 21 avril 1983 à Panama, à l'issue de consultations entre les Ministres des relations extérieures de Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela et les Ministres des affaires étrangères centraméricains.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64, 66 et 125 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos OZORES T.

* A/38/50.

ANNEXE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etant donné l'aggravation en Amérique centrale, des conflits qui mettent en danger la paix dans toute la région, les Ministres des relations extérieures de Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, agissant dans l'esprit de la Déclaration de Contadora du 9 janvier 1983, se sont rendus conjointement au Costa Rica, au Nicaragua, en El Salvador, au Honduras et au Guatemala, sur l'invitation des gouvernements de ces pays, les 12 et 13 avril.

Au cours de ces visites, ils ont pris acte de la volonté politique exprimée par ces gouvernements, de leur désir de collaboration et de leurs critères et points de vue en ce qui concerne la création de conditions propres à assurer la paix. Compte tenu des résultats positifs de ces entretiens, ils ont invité les Ministres des affaires étrangères centraméricains à participer à une deuxième série de consultations dans la République du Panama les 20 et 21 avril dans le but d'instaurer un dialogue constructif et de promouvoir un échange de vues efficace qui permettraient de réduire les tensions et de jeter les bases d'une paix stable et durable dans la région.

Les Ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora ont souligné avec satisfaction que, pour la première fois au cours de la présente crise, les Ministres des affaires étrangères centraméricains sont convenus d'engager un dialogue. De même, ils ont constaté avec reconnaissance l'important appui reçu de la part de la communauté internationale à l'occasion de ces démarches.

Cette deuxième série de consultations a permis de préciser et d'approfondir le point de vue de chaque pays d'Amérique centrale, de définir les principaux sujets de controverse et de tenter d'en définir la nature.

Parmi les questions qui, de l'avis des ministres de Contadora, requièrent au premier chef l'attention, il convient de signaler : la course aux armements, la limitation des armements et leur réduction, le transfert d'armes, la présence de conseillers militaires et les autres formes d'assistance militaire étrangère, les mesures destinées à déstabiliser l'ordre interne d'autres Etats, les menaces et les agressions verbales, les incidents de guerre et les tensions frontalières, la violation des droits de l'homme et des garanties individuelles et sociales ainsi que les graves problèmes d'ordre économique et social qui sont à l'origine de la crise qui affecte la région.

Les divergences quant à la priorité, le cadre et la portée que chaque pays assigne à ces différentes questions ainsi que la question de savoir dans quel ordre et sous quelle forme elles doivent être traitées ont fait l'objet d'un examen attentif et prolongé.

Il a été convenu de la nécessité d'éviter une démarche stricte et rigide susceptible d'empêcher l'atteinte de l'objectif commun qui est de parvenir à la détente et de favoriser la coexistence pacifique. A cet effet, on a adopté les lignes générales d'un accord sur les procédures de consultation et de négociation qui doivent être appliquées dans un proche avenir de manière à les adapter à la nature diverse des questions en jeu, qu'elles soient de portée régionale ou de caractère bilatéral.

Les Ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora se sont déclarés, une fois de plus, profondément convaincus qu'il est possible d'affronter de façon efficace les conflits qui règnent dans la région grâce à des formules pacifiques et à un authentique esprit de négociation.

Les Ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora ont réaffirmé qu'il incombe principalement aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes de conclure des accords garantissant une paix stable et durable. De même, ils ont déclaré que, compte tenu de l'expérience et des résultats des démarches effectués à Panama, il importe de maintenir le processus de consultation déjà établi, processus dont l'intérêt, l'efficacité et l'opportunité ont été confirmées. A cette fin, ils sont convenus de se réunir de nouveau au mois de mai prochain à Panama.

Les Ministres des affaires étrangères de Colombie, du Mexique et du Venezuela tiennent à exprimer leur gratitude pour l'accueil généreux que leur ont réservé, une fois de plus, le peuple et le Gouvernement panaméens.

Panama, le 21 avril 1983
